

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Rillieux-la-Pape

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Si les mobilités actives et la voirie sont des compétences de la Métropole, la Mairie de Rillieux-La-Pape a un rôle fondamental à jouer dans la mise en oeuvre d'un plan vélo ambitieux. A cet effet, la mise en place d'un comité vélo régulier au minimum 4 fois par an avec la Mairie de Rillieux-La-Pape, nous semblent clés.

Cet espace d'échange pourra par exemple permettre d'établir la liste prioritaire des axes à aménager et des lieux à équiper d'arceaux vélo avec la Mairie.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - Route de Strasbourg de Vancia à Crépieux

- Avenue Victor Hugo
- Avenue de L'hippodrome jusqu'à la route de Strasbourg
- Avenue de L'Europe
- Route de Genève
- des transversales permettant de relier ces axes et les équipements publics

Les associations seront particulièrement vigilantes quant au soutien des candidats pour la création d'une piste bidirectionnelle sur toute la longueur de la route de Strasbourg en l'inscrivant en début de mandat au Plan Pluriannuel d'investissement en mars 2020. Il est également important que la municipalité s'engage à travailler avec la commune de Caluire-et Cuire pour mettre en place une liaison continue entre Lyon, cœur de l'activité économique et culturelle, et Rillieux la Pape.

La création de pistes cyclables suffisamment larges exigera la suppression de stationnement, compétence de la Ville de Rillieux-La-Pape, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures. C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km.

Action n°3 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Il est très important que la municipalité s'engage à travailler avec la commune de Caluire-et Cuire pour mettre en place une liaison continue entre Lyon, cœur de l'activité économique et culturelle, et Rillieux la Pape.

Action n°4 :

Mettre le vélo au cœur du réaménagement des quartiers des Alagniers, d'Ostérode, et du loup Pendu.

Ces réaménagements exigeront la suppression de places de stationnement et l'abaissement de la vitesse moyenne sur les voies de circulation (Avenue de l'Europe). C'est pourquoi le soutien actif de la Mairie sera fondamental pour permettre des aménagements qui rééquilibrent le partage de l'espace public et rendent ainsi la ville plus agréable pour ses habitants.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viarie a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Pistes cyclables de qualité = non entravées de barrières.

Il nous semble à cet égard urgent de limiter la vitesse des véhicules motorisés à l'approche des passages piétons pour que ceux-ci retrouvent la priorité. Cela pour prendre en compte les trajectoires des nouveaux modes de déplacement autorisés comme la trottinette pratiquée par les enfants

Action n°6 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser la zone 30 à toute la ville et régler les feux à 25 ou 30 km/h pour créer des « ondes vertes » sur les grands axes de la ville comportant des aménagements cyclables.

Action n°7 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement. Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite.

Le double-sens cyclable est une voie où les conducteurs de véhicules motorisés sont autorisés à circuler dans un seul sens, les cyclistes dans les deux sens. Cette configuration permet de réduire la vitesse des voitures et d'améliorer la sécurité comme le montre les nombreuses expérimentations concluantes.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu, les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans toute la ville.

Action n°8 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°9 :

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Réfléchir à la pertinence d'établir des zones de stationnement payant dans les secteurs sous tension de la ville de Rillieux-La-Pape (exemple de la Polyclinique et plus généralement de l'Avenue Victor Hugo) pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes du Grand Lyon alors qu'ils sont 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière. Concernant Rillieux-La-Pape, de grand parking servent officieusement de parking relais et sont déserts la nuit. Il

est urgent de développer l'offre de place de parking vélo sécurisé pour cet usage, mais aussi à l'intérieur des établissements scolaires, des bâtiments publics (piscine, médiathèque, cinéma, gymnase, ...). Au loup pendu comme au Mas Rillier, la suppression de 10 places de voitures permettrait d'y installer systématiquement 100 places vélo. Nous sollicitons en particulier l'ouverture dans les meilleurs délais de 50 places vélo sécurisées pour la Gare Sathonay-Rillieux.

Objectif d'ici 2026 : Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo à l'échelle de la métropole (10 000 places), et en particulier offrir suffisamment de stationnement sécurisé dans les lieux d'intermodalité.

Action n°11 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. En respectant le triptyque cadre / roue-avant / point fixe, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie.

Objectif d'ici 2026 : Tripler les arceaux sur la voie publique (50 000 arceaux) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel

Action n°12 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Le réseau et les capacités ne sont pas suffisants pour répondre au besoin de tous les Lyonnais à proximité de leur domicile. L'objectif est d'offrir du stationnement sécurisé diffus pour 48 % des cyclistes qui n'ont aucune solution de stationnement adaptée à leur domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent selon l'enquête de Nova7 pour la Métropole en juin 2019 : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon...

Objectif d'ici 2026 :

> Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel

> Financer un équivalent de Ecorenov pour la création de local-vélo dans les copropriétés et les entreprises.

> Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des bailleurs sociaux (<https://programme-alveole.com>)

Action n°13 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

D'après l'Enquête Déplacements de 2015, 16% des déplacements ont pour motif l'accompagnement, et 6% sont justifiés par des démarches de santé. Ces déplacements sont donc supérieurs en nombre aux déplacements pour se rendre au travail (19%). Or, l'enquête de Nova7 a établi que 92 % des cyclistes disent être préoccupés par les risques de vol ou de dégradation, et 60 % disent renoncer à certains trajets à cause de cela. Ces chiffres illustrent le besoin en stationnement sécurisé à proximité des équipements publics, et en particulier les écoles. Objectif d'ici 2026 : Promouvoir activement le programme Alvéole pour développer le stationnement vélo sécurisé dans l'ensemble des écoles et collèges de la métropole (<https://programme-alveole.com>)

Action n°14 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location

longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.)

Action n°15 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°16 :

Créer une agence d'écomobilité, qui coordonne toutes les initiatives contribuant à stimuler les offres alternatives à la voiture autosoliste et placer au centre la solution vélo.

Promouvoir une culture vélo

Action n°17 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Objectifs d'ici 2026 : Former l'ensemble des élèves de primaire de la ville de Rillieux-la-Pape au savoir-rouler

Action n°18 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°19 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°20 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°21 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°22 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus et, de vélobus dans tout l'arrondissement et toute la ville

Action n°23 :

Créer une "journée sans voiture". Pour encourager les Grand Lyonnais et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements de grande ampleur : Convergence Vélo, Faites du Vélo, bourses aux vélos dans différentes communes de la métropole etc.

Objectif d'ici 2026 : Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole

Action n°24 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance active de la Police Municipale est prioritaire.

Action n°25 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto

réparation, formation conduite à vélo en ville et développer l'usage des modes actifs (parking sécurisé, indemnité kilométrique vélo, participation au challenge mobilité,...).